



CONSEIL D'ADMINISTRATION

30 mai 2016

Compte rendu

Etaient présent(e)s ou représenté(e)s au conseil d'administration, Mesdames et Messieurs :

- Au titre des établissements d'enseignement supérieur et organismes membres de la ComUE

Souad HARMAND pour l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis
Daniel BOULNOIS pour l'Ecole des Mines de Douai
Daniel BOULNOIS pour l'Ecole centrale de Lille (procuration d'Emmanuel DUFLOS)
Hassane SADOK pour l'Université du Littoral Côte d'Opale
Pasquale MAMMONE pour l'Université d'Artois
Jean-Marc ASSIE pour la Fédération Universitaire et Polytechnique de Lille
Philippe ROLLET pour l'Université de Lille 1
Alain DUROCHER pour l'Université de Lille 2
Philippe VERVAECKE pour l'Université de Lille 3
David SIMPLOT-RYL pour l'INRIA-Lille Nord Europe
Françoise PAILLOUS pour le Centre National de la Recherche Scientifique

- Au titre des personnalités qualifiées :

Malika AÏT-GHERBI-PALMER (procuration à Philippe VASSEUR)
Fabienne LEROY
Jean QUEMERE
Philippe VASSEUR

- Au titre des collectivités territoriales :

Nathalie GHEERBANT (procuration à Pasquale MAMMONE)

- Au titre des représentants des entreprises et du monde économique

Nathalie BALLA, Présidente directrice générale de la Redoute
Bruno DESPREZ, Président de Florimond Desprez
Christophe GOURLAY, Directeur d'Alstom

- Au titre de la représentation élue :

Professeurs des universités et assimilés (collège A)
Dominique DEROZIER (procuration à Sylvie MAGNIER), Sophie FOURMENTIN, Souad HARMAND, Sylvie MAGNIER, Moussa NAIT-ABDELAZIZ, Patrick NICHOLSON (procuration à Sylvie MAGNIER), Vincent POIRRIEZ, Sébastien TILLOY (procuration à Sophie FOURMENTIN)

Autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, et personnels assimilés (collège B)
Claire BORNAIS (procuration à Jérôme BURESI), Jérôme BURESI, Marie DESPRES-LONNET, Sabine DUHAMEL, Gabriel GALVEZ-BEHAR (procuration à Vincent POIRRIEZ), Philippe HUS (procuration à Jérôme BURESI), Yann SECQ (procuration à Moussa NAIT ABDELAZIZ), Jean-Daniel WEEXSTEEN (procuration à Emmanuelle TISON)

Personnels BIATSS (collège C)
José CABARET, Daniel DEGARDIN (procuration à José CABARET), Nathalie FLOUQUET, Catherine SION, Emmanuelle TISON

Etudiants (collège D)
Baptiste COUPE, Lucie MADEIRA (procuration à Marie DESPRES-LONNET), Thomas PORTE, Adèle DEBAST.

- Au titre des invités :

Manuel HERNU, (représentant le Recteur d'académie), Patrick PELAYO (Directeur de l'ESPE), Marie-Line MONNIER (Directrice générale des services), Mickael DEZWARTE, (Agent comptable), Caroline FLORINDA (responsable des Affaires juridiques), Patrice SERNICLAY (Directeur de l'Opération Campus Grand Lille)

Mohamed OURAK, Président de la ComUE, ouvre la séance du conseil d'administration et présente les différents points de l'ordre du jour.

1. Approbation des comptes rendus du Conseil d'administration du 14 décembre 2015 et du 1^{er} février 2016
2. Présentation Campus Grand Lille
3. Budget 2016 de la ComUE
4. Projet de Règlement intérieur sur le fonctionnement du conseil d'administration
5. Projet de délégation de compétences au Président de la ComUE
6. Section Disciplinaire
7. Délibérations diverses
8. Questions ESPE

Calendriers universitaires

Dispositif d'aide à la mobilité internationale

Subventions

Projet de vidéosurveillance sur le site d'Outreau

Politique Documentaire

Capacité d'accueil sites ESPE, affectation des Master 2PE stagiaires et dédoublement de stagiaires PE

Diplôme Universitaire international «connaissance du système éducatif français»

Modification du règlement intérieur de l'ESPE

9. Questions diverses

1. Approbation des comptes rendus du conseil d'administration du 14 décembre 2015 et du 1^{er} février 2016

Le Président OURAK demande au conseil l'approbation des comptes rendus des précédents conseils d'administration.

Jérôme BURESI demande une modification du compte rendu du 14 décembre 2015 avant le vote sur le passage aux « responsabilités et compétences élargies » (page 9) :

« Jérôme BURESI demande un vote à bulletins secrets. Le Président ROLLET ne souhaite pas accéder à cette demande car le vote ne porte pas sur des personnes nommément désignées ».

Le Président OURAK soumet au vote du conseil d'administration les comptes rendus du 14 décembre 2015 (avec la modification demandée) et du 1^{er} février 2016:

Vote : avec 2 abstentions et 43 voix pour, les comptes rendus sont adoptés à la majorité des membres présents ou représentés.

2. Présentation de l'opération Campus Grand Lille

Le Président OURAK rappelle les résultats de la consultation des membres du conseil organisée par voie électronique concernant l'avenant n°1 du contrat de partenariat conclu entre la ComUE et la société EFFINOV en particulier sur le financement des opérations du second volet du contrat « Formation et Innovation » (CP2) : sur 59 membres en exercice, 37 membres ont participé au vote, 34 ont voté pour, 1 contre et 2 personnes se sont abstenues.

Marie DESPRES-LONNET conteste les modalités d'organisation du vote, elle estime qu'elles ne garantissent pas une participation effective de l'ensemble des membres du conseil.

Le Président OURAK indique que le mode de consultation électronique est prévu par la réglementation.

Manuel HERNU intervient pour préciser que les délibérations des instances collégiales par voie électronique sont encadrées par le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial.

Patrice SERNICLAY, Directeur de l'opération Campus Grand Lille, rappelle ensuite le contexte général et le caractère urgent qui a justifié l'organisation de cette délibération à distance. Il explique que sur le fond la décision avait été prise lors du contrat de partenariat (CP2).

L'opération Eurasport du CP2 a été mise à disposition à la ComUE le 5 avril.

Pour la bonne fin de cette procédure, deux démarches simultanées ont été exigées par les parties prenantes :

- Un avenant au contrat de Partenariat qui devait reprendre l'ensemble des modifications apportées au contrat initial concernant les trois opérations du CP2 : cette formalité est exigée par la société EIFFINOV ;
- Cette formalité, exigée par EIFFINOV devait non seulement être signée par le Président de la ComUE mais également approuvée par son conseil d'Administration (à défaut de délégation de compétences) dès la transmission de l'avenant signé par le Président.

Il rappelle les risques en cas d'absence de délibération du conseil d'administration :

- La mise à disposition du (des) bâtiment(s) aurait été reportée,
- La ComUE devait alors payer des intérêts intercalaires non budgétés, en raison du non déblocage des fonds de la BEI. En effet l'avenant est indispensable pour arrêter juridiquement le montant modifié de l'opération et connaître le montant à financer par la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Il présente ensuite le Plan Campus Grand Lille et les deux opérations de partenariat public-privé dénommées contrats de partenariat (CP) en cours :

- CP1 : il concerne trois opérations : Bâtiment D, Institut Chevreul et l'Animalerie, sur la Cité Scientifique à Villeneuve d'Ascq, pour un montant de 45,7 Millions €
- CP2 : il concerne trois opérations : Pôle Formation Santé et Eurasport sur le site du Campus santé à Lille et IMMD-LEA à Roubaix pour un montant de 52,8 Millions €

A la suite de la signature d'un accord entre l'Etat Français et la BEI le 4 février 2014, la BEI a la possibilité d'intervenir dans les montages financiers des contrats de partenariat public-privé (PPP), en substitution des financements apportés par les groupements lauréats des PPP, dans les limites fixées au contrat. Le choix de l'intervention de la BEI appartient au Ministère du Budget, en fonction de l'évolution de la conjoncture financière.

Jérôme BURESI fait part de ses interrogations car ce vote doit permettre une part du financement par la BEI, il estime que le fonctionnement est opaque.

Patrice SERNICLAY répond au contraire que les choses sont claires concernant la BEI. La réception des bâtiments devait se dérouler le 5 avril 2016. Il ajoute qu'en raison du recours formé devant le Conseil d'Etat contre les statuts de la ComUE Lille Nord de France, la BEI refuse le financement. Enfin, il indique que compte tenu du montant global des opérations, les montants rectificatifs sont de faible importance.

3. Budget 2016

Le Président OURAK présente le budget 2016 :

- Le budget de reconduction voté en décembre 2015,
- Le budget de l'ESPE

- Le budget agrégé
- Le budget de la ComUE

1- Les dépenses de la ComUE

Le Conseil d'administration constitué par les membres du PRES a adopté le 7 décembre 2015 un budget de reconduction afin d'assurer le fonctionnement des missions de la ComUE et de permettre au Président de la ComUE, élu le 1^{er} février 2016, de présenter le budget définitif au nouveau Conseil d'administration installé le 14 décembre 2015 .

Le budget de l'ESPE (Budget Propre Intégré) fait l'objet d'une présentation particulière puisque les ressources sont pour l'instant à l'Université d'Artois.

Le budget agrégé de la ComUE comprend les budgets de la ComUE, du Plan Campus Grand Lille, du projet EquipEx et le budget de l'ESPE.

2 Les ressources de la ComUE

2.1 Aspects financiers

2.1.1 La ComUE réalise des actions à forte valeur ajoutée collective que les établissements ont choisi de lui confier. Elle fonctionne avec les ressources financières que ces établissements lui affectent.

La contribution des établissements membres au budget de la ComUE a été votée le 19 janvier 2015.

- 133 000 € pour les Université de Lille 1, Lille 2 et Lille 3
- 57 000 € pour les Universités du Littoral Côte d'Opale, d'Artois et de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis
- 114 000 € pour la FUPL
- 30 000 € pour l'Ecole des Mines et l'Ecole Centrale de Lille
- 15 000 € pour l'Inria et le CNRS
- 15 000 € pour les autres établissements associés

2.1.2 La dimension régionale permet aussi de bénéficier de subventions provenant en particulier des collectivités territoriales (Conseil Régional, Pôles métropolitains). Le montant global pour 2016 s'élève à 1 305 793 €.

2.1.3 L'Etat alloue des subventions sur des actions ponctuelles pour un montant total de 492 750 €.

2.1.4 La ComUE dispose de ressources propres (droits d'inscription des étudiants au Centre d'examens et à l'International Academy, participation des écoles doctorales au Collège doctoral,...) pour un montant de 354 620 €.

2.1.5 Les établissements participent par des reversements à certaines actions de la ComUE (Carte multi services, UNR, EquipEx,...) pour un montant total de 332 475 €.

2.1.6 La ComUE a reçu des subventions constatées fin 2015 pour des dépenses qui sont effectuées en 2016 (SATT, Campus Numérique) pour un montant total de 696 391 €.

2.2 Aspects ressources humaines

2.2.1 Les établissements contribuent également aux missions confiées à la ComUE par la mise à disposition de ressources en personnels.

2.2.2 La ComUE s'est dotée au titre du Contrat de site de 19 emplois. Une partie de ces emplois a été utilisée pour remplacer des emplois contractuels, allégeant ainsi la contribution budgétaire de la ComUE.

3- Budget Plan Campus Grand Lille et EquipEx

3.1 Plan Campus Grand Lille

3.1.1 Dans le cadre du Plan Campus Grand Lille, deux opérations de partenariat public-privé (PPP) dénommées contrats de partenariat (CP) sont mentionnées :

CP1 : il concerne trois opérations : Bâtiment D, Institut Chevreul et Animalerie, sur la Cité Scientifique à Villeneuve d'Ascq, pour un montant de 45,7 M€ sur une durée de contrat de 25 ans

Subventions : 5 M€ pour Chevreul

Planning : Offres finales reçues le 18 avril 2016

Signature du contrat de partenariat prévue fin octobre 2016

Mise à disposition prévue fin 2018/mi 2019

CP2 : il concerne trois opérations : Pôle Formation Santé (PFS) et Eurasport sur le site du Campus santé à Lille et IMMD-LEA (Institut du Marketing et du Management et de la Distribution- Langues Etrangères Appliquées) à Roubaix, pour un montant de 52,8 M € sur une durée de contrat de 25 ans

Subventions : 12 M€ + terrain IMMD-LEA

Mise à disposition Eurasport : 5 avril 2016

Mise à disposition PFS & IMMD-LEA : 8 juillet 2016

3.1.2 Une opération en loi MOP (Maîtrise d'Ouvrage Publique) est également en cours, sur le site de la Cité Scientifique :

COSEC (Complexe Sportif Evolutif Couvert) : réhabilitation et extension du bâtiment et réhabilitation d'une plaine de jeu et création d'un terrain synthétique.

Début des travaux des terrains extérieurs : juin 2016

Début des travaux du COSEC : octobre 2016

Réception des terrains extérieurs : octobre 2016

Réception du COSEC : printemps 2018

3.2 EquipEx

Le projet EquipEx (ImaginEx BioMed) a été financé dans le cadre des PIA (Programmes d'Investissement d'Avenir) par l'ANR et le FEDER en investissement pour la 1^{ère} tranche 2011-2014 et par l'ANR en fonctionnement pour la 2^{ème} tranche 2015-2019. Les dépenses concernent des contrats de maintenance pour un montant de 180 000 €

Interventions des membres du conseil

Suite à une interrogation concernant la diminution des dépenses de la formation doctorale, Marie-Line MONNIER, Directrice générale des services, répond que cette baisse se justifie par la mutualisation des dépenses liée à la mise en place des marchés publics.

Vincent POIRRIEZ demande pour quelles raisons la ligne Formation est également en diminution. Marie-Line MONNIER précise qu'elle s'explique par une baisse des dépenses en animation et par le décalage dans le temps (report) des opérations du BQE innovation pédagogique.

Concernant les recettes de la ComUE, Philippe ROLLET souligne l'importance de la pérennisation des ressources avec la Région.

Vincent POIRRIEZ souhaiterait savoir si le budget de l'ESPE intègre la masse salariale des personnels de l'ESPE. Il demande également ce qu'il en est de la masse salariale des personnels ayant choisi de rester à l'Université d'Artois. Le Président OURAK indique que le budget ne tient pas compte des personnels de l'ESPE dans la mesure où le transfert des personnels et le passage aux responsabilités et compétences élargies ne seront effectifs qu'à la date du 1^{er} janvier 2017.

Concernant le budget du Plan Campus Grand Lille, Moussa NAIT ABDELAZIZ s'interroge sur les avantages de recourir aux partenariats public-privé compte tenu du coût important de ces opérations par rapport à un financement apporté par l'Etat. Patrice SERNICLAY explique que les PPP ne présentent pas que des inconvénients : même s'il y a un coût lié à l'emprunt avec néanmoins des taux d'intérêts très bas, ces contrats permettent de bénéficier immédiatement des bâtiments. Il ajoute que la procédure est complexe mais elle garantit un bon niveau de qualité des offres. L'ensemble des

coûts assurent un équipement fonctionnel durant 25 ans, l'entretien quotidien et les grosses réparations sont réalisés en temps et en heure sur toute la durée.

Moussa NAIT ABDELAZIZ estime que ce n'est pas le PPP qui garantit cela.

Patrice SERNICLAY termine en indiquant que des études ont démontré que le recours à ces procédures est aussi rentable que des financements classiques.

- Le budget de l'ESPE

Patrick PELAYO, Directeur de l'ESPE, présente le budget propre intégré de l'ESPE.

Les principes :

- Un budget en quasi reconduction au regard de la structuration de la ComUE
- Des axes de développement de l'ESPE pour 2016: la recherche, le numérique et les relations internationales

Les recettes :

4 087 081 €

1 685 016 € de ressources propres (droits d'inscription, encaissement de restauration...) en augmentation de 14%.

2 402 065 €, dotation stable versée par l'université d'Artois

Les dépenses : 4 087 081 €

Patrick PELAYO précise que c'est une représentation partielle de l'activité de l'ESPE, il existe un budget plus large intégrant un « budget de Projets » représentant 55 millions d'euros.

Il indique que ce budget a été voté en conseil d'école.

- Le budget agrégé de la ComUE

En complément de la note de présentation, les états repris dans le dossier sont soumis au vote du budget

-Tableau des autorisations d'emplois

-Tableau des autorisations budgétaires (autorisations d'engagement et crédits de paiement)

-Tableau d'équilibre financier

-Tableau de la situation patrimoniale

Sont transmis pour information

-Tableau des dépenses par destination et recettes par origine

-Tableau des opérations pour compte de tiers

-Plan de trésorerie

-Tableau des opérations sur recettes fléchées

-Tableau des opérations pluriannuelles

Concernant le budget du Plan Campus Grand Lille, Mickael DEZWARTE indique qu'il y a un déficit en caisse de 1,850 millions d'euros fin 2015 lié à un décalage de trésorerie.

Les tableaux soumis au vote sont les tableaux 2,3 et 6.

L'agent comptable évoque la réforme de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) : notions de droits constatés avant mandatement, trésorerie, dépenses payées et de prévision. S'agissant du compte financier 2015, Mickael DEZWARTE précise que les opérations de finalisation du transfert des immobilisations sont en cours avec l'Université d'Artois.

Jérôme BURESI souhaiterait qu'une formation sur le budget soit proposée aux élus du conseil d'administration car les règles sont complexes. Le Président OURAK répond qu'une formation sera

proposée. Il soumet ensuite le budget 2016 (tableau agrégé) à l'approbation du conseil d'administration :

Vote : avec 10 abstentions, 2 voix contre et 33 voix pour le budget 2016 est adopté à la majorité des membres présents ou représentés

4. Projet de règlement intérieur sur le fonctionnement du conseil d'administration

Le Président OURAK présente le projet de règlement intérieur sur le fonctionnement du conseil d'administration, extrait du règlement intérieur de la ComUE, validé par le conseil des membres.

Il indique que certains membres du conseil d'administration ont émis le souhait d'être associés à la rédaction des autres parties du règlement intérieur dans le cadre d'un groupe de travail.

Jérôme BURESI demande s'il y aura un vote du règlement intérieur. Le Président OURAK répond par l'affirmative, les autres parties du règlement intérieur seront étudiées par un groupe de travail à mettre en place.

S'agissant des procurations (article 4), Baptiste COUPE souhaiterait limiter les possibilités de procuration aux membres étudiants uniquement. Bruno DESPREZ précise qu'il ne faut pas être plus restrictif que la règle générale. Caroline FLORINDA, responsable des affaires juridiques, ajoute qu'il convient de respecter le principe fixé dans les statuts de la ComUE, à savoir qu'un membre peut donner une procuration écrite à un autre membre quel que soit son collège d'appartenance.

S'agissant de la diffusion des délibérations sur l'Espace Numérique de Travail (ENT) (article 7), Anissa HABANE demande si l'ENT existe et quelles sont les modalités d'accès. Elle souhaite également que les comptes rendus des conseils des membres soient mis en ligne. Le Président OURAK répond que l'ENT est en cours de construction.

Jérôme BURESI propose plusieurs modifications du règlement intérieur : la mention sur les convocations et l'ordre du jour des points d'information et des points soumis au vote ; la publicité des séances (article 2) ; en cas de modification de l'ordre du jour en cas d'urgence (article 3.2), il ne pourra y avoir de vote ; le vote à bulletins secrets à la demande d'un membre (article 6).

Concernant les abstentions, certains membres souhaiteraient supprimer le paragraphe détaillant les conséquences des abstentions sur l'adoption des délibérations (article 6 alinéa 2).

Vincent POIRRIEZ, pour le Sgen-CFDT, s'interroge sur le rôle des instances : conseil des membres et conseil d'administration (CA), il estime que le CA ne doit pas être une chambre d'enregistrement ; sur l'articulation entre le conseil des membres et le CA : fréquences des réunions, communication des avis du conseil des membres.

S'agissant de la fréquence des réunions, le Président OURAK indique que le CA et le conseil des membres doivent se réunir au moins deux fois par an, selon les statuts de la ComUE. Ces deux instances n'ont pas systématiquement le même calendrier. Il ajoute que les membres du CA n'ont pas à être destinataires des comptes rendus des conseils des membres.

Philippe ROLLET indique que c'est le CA qui délibère. Le conseil des membres se réunit sur des attributions précises définies par les statuts de la ComUE. S'agissant des avis du conseil des membres, si l'avis est requis, il estime que celui-ci peut être communiqué aux membres du CA.

Suite aux différents échanges et en raison des désaccords, le Président OURAK décide de soumettre au vote du conseil les amendements suivants :

- a) La possibilité du vote à bulletins secrets à la demande du Président ou d'au moins un tiers des membres présents ayant voix délibérative (article 6)

Vote : 45 voix pour (unanimité), l'amendement est adopté.

b) La mention sur la convocation des points devant faire l'objet d'un vote (article 2)

Vote : 45 voix pour (unanimité), l'amendement est adopté.

c) L'impossibilité de voter sur des documents remis tardivement suite à une modification de l'ordre du jour en urgence par le Président (article 3.2)

Vote : 7 voix pour et 38 voix contre, l'amendement est rejeté.

d) La communication aux membres du conseil d'administration des avis du conseil des membres se rapportant aux points mis à l'ordre du jour

Vote : 40 voix pour et 5 voix contre, l'amendement est adopté.

e) La possibilité de modifier l'ordre du jour en urgence à la demande de la moitié au moins des membres en exercice du conseil et après accord du Président (article 3)

Vote : 45 voix pour (unanimité), l'amendement est adopté.

f) La possibilité d'inscrire une question diverse à l'ordre du jour pour les membres du conseil sous réserve de leur transmission préalable au Président au moins 4 jours avant la séance (article 3)

Vote : 44 voix pour et 1 voix contre, l'amendement est adopté.

Le Président OURAK soumet ensuite au vote du conseil le règlement intérieur du conseil d'administration avec les amendements adoptés :

Vote : avec 45 voix pour, le règlement intérieur du conseil est adopté à la majorité des membres présents ou représentés

5. Projet de délégation de compétences au Président de la ComUE

Le Président OURAK présente le projet de délégation de compétences du conseil d'administration au Président de la ComUE.

Marie DESPRES-LONNET s'interroge sur le principe de la délégation de compétences et sur le seuil fixé dans l'article 1.

Le Président OURAK explique que ce seuil est nécessaire pour permettre au Président de signer des conventions relatives aux programmes européens INTERREG ou Campus Grand Lille par exemple, et facilite ainsi le fonctionnement de la ComUE et la gestion des projets.

Mickael DEZWARTE, Agent comptable, ajoute que cette délégation permettra de faire face aux problèmes de trésorerie et aux risques financiers en encaissant plus rapidement les recettes.

Marie-Line MONNIER indique que cette délégation permettra également d'engager plus facilement les dépenses.

Le Président OURAK précise que certains projets sont limités dans le temps et que la délégation pourra être revue.

Marie DESPRES-LONNET insiste sur la nécessité d'informer le conseil d'administration. Le Président OURAK rappelle les termes de la délégation, le conseil d'administration sera informé deux fois par an des conventions et accords approuvés et signés (article 3).

Jérôme BURESI exprime ses craintes que le conseil d'administration ne puisse voir les conventions et accord importants, notamment avec la FUPL. Le Président OURAK indique que certaines conventions conclues avec la FUPL relèvent de la compétence de chaque établissement.

Moussa NAIT ABDELAZIZ s'interroge sur le rôle du conseil d'administration dans ce cas.

Daniel BOULNOIS souhaiterait être certain que cette délégation couvre les conventions attributives de conventions.

Fabienne LE ROY souhaiterait une reformulation de l'article 1 en précisant la notion d'engagements financiers.

Le Président OURAK indique qu'une reformulation sera proposée. Il soumet au vote du conseil la délégation de compétences :

Vote : 4 abstentions, 6 voix contre et 34 voix pour, la délégation de compétences est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés (1 personne n'a pas pris part au vote)

6. Section disciplinaire

Patrick PELAYO, Directeur de l'ESPE, indique que la ComUE doit désigner une université membre de la ComUE pour statuer sur les affaires disciplinaires concernant les enseignants chercheurs, les enseignants et les usagers de l'ESPE au travers des sections disciplinaires constituées au sein du conseil académique de l'université. Il ajoute que le choix s'est porté sur l'Université de Lille 2 pour des raisons de proximité.

Caroline FLORINDA explique que les ComUE n'ont pas reçu de compétences en matière disciplinaire, la réglementation ne permet pas actuellement de constituer des sections disciplinaires au sein du conseil académique de la ComUE.

Philippe ROLLET demande si cette réglementation s'applique à toutes les ComUE. Caroline FLORINDA répond par l'affirmative.

Marie DESPRES-LONNET demande si cette désignation concerne bien les deux sections disciplinaires (enseignants et usagers). Caroline FLORINDA répond également par l'affirmative.

Le Président OURAK soumet au vote la désignation des sections disciplinaires de l'Université de Lille 2 :

Vote : avec 1 voix contre et 44 voix pour, la délibération est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés

7. Délibérations diverses

Le Président OURAK présente et propose au vote les délibérations suivantes :

- Demande de financement FEDER pour les actions de la Maison de l'entrepreneuriat

Vote : avec 4 abstentions et 41 voix pour, la demande de financement FEDER est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés

- Demande de financement au titre du Contrat de Plan Etat-Région sur la période 2016-2019 destinée aux actions « Campus numérique » (Volet Haut Débit)

Vote : avec 4 abstentions et 41 voix pour, la demande de financement au titre du Contrat de Plan Etat-Région est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés

- Adhésion du Collège Doctoral de la ComUE Lille Nord de France à l'association Réseau National de Collèges Doctoraux (RNCD) moyennant une cotisation annuelle de 500 euros

Vote : avec 45 voix pour, l'adhésion du Collège doctoral au RNCD est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Tarif de vente du gobelet « ECOCUP » de 1 euro dans le cadre de la manifestation intitulée « Journée des Partenaires MEEF » organisée le 9 juin 2016

Vote : avec 45 voix pour, le tarif du gobelet « ECOCUP » est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

8. Questions ESPE

Patrick PELAYO présente les différentes questions de l'ESPE ayant fait l'objet de votes favorables en conseil d'école :

- Calendriers universitaires 2015/2016 (régularisation)

Vote : avec 45 voix pour, les calendriers universitaires 2015/2016 sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Calendriers universitaires 2016/2017

Jérôme BURESI fait la lecture d'une déclaration du SNESup prévue pour le conseil académique du 2 mai :

« Les membres du conseil sont réunis pour délibérer sur les calendriers universitaires 2016-2017 de l'ESPE. C'est l'occasion d'examiner les conditions sont faites aux enseignant-e-s comme aux étudiant-e-s. La logique devrait être alors, de chercher à remédier aux difficultés observées si tant est que cela soit possible en l'état des textes réglementaires régissant la formation et le recrutement des enseignant-e-s.

Les calendriers 2016-2017 des Masters MEEF tels que proposés ne sont pas tenables.

Pour les professeur-e-s stagiaires, qui se voient confier des classes dès la rentrée des élèves, un tel calendrier exige d'eux la même semaine d'assister aux réunions de pré-rentrée ESPE, de commencer les cours de M2, de travailler avec leur tuteur et de préparer de nombreux cours pour les classes dont ils sont en responsabilité. Nous avons eu des remontées de professeur-e-s stagiaires dormant 2 à 3h par nuit pendant les trois premières semaines du semestre S3, allant jusqu'à faire usage de médicaments ou autres psychotropes pour « tenir le coup ». C'est d'autant plus problématique que les professeur-e-s stagiaires n'ont connaissance de leur affectation que la première semaine d'août et des niveaux de leurs classes que quelques jours avant la rentrée voire le jour de la pré-rentrée, ce qui les prive de la possibilité d'anticiper les préparations de cours.

Les semestres pairs sont trop courts. Ainsi, les calendriers proposés ne permettent pas en fin de semestre aux enseignant-e-s de l'ESPE d'avoir du temps pour corriger les copies, qui se chiffrent par centaines, d'examiner correctement les mémoires - seulement 3 jours sont proposés ici alors qu'un-e enseignant-e peut se voir confier jusqu'à une trentaine de mémoires ! -, de faire passer dans le même temps les oraux alors qu'il y a encore des visites de stage avec des rapports de visite très contraignants en terme de rédaction. Le délai de dépôt du mémoire pour les étudiant-e-s est trop court car situé le jour de rentrée des vacances d'avril. La durée du S4 est d'autant plus problématique pour les étudiant-e-s de M2 qui repassent le concours en janvier, février ou mars.

Pour corriger cela, un allongement des semestres pairs serait nécessaire. Ainsi, notamment en M2, on pourrait envisager une saisie des notes de la session 2 du semestre 2 le 23 juin 2017 au lieu du 9 juin 2017 et une saisie des notes de la session 1 du semestre 2 le 23 mai 2017 au lieu du 9 mai 2017.

Cependant cette solution poserait problème aux étudiants titularisables, n'obtenant le M2 qu'en seconde session. Les effectifs concernés ne sont pas négligeables. Pour le second degré, une centaine d'étudiants (sur 800) repassent le master en session 2 et un sur deux en moyenne des étudiants l'obtiennent.

L'obtention tardive du master retarde leur affectation. Ce qui engendre des difficultés matérielles et financières aux étudiant-e-s concernés qui ne peuvent pas anticiper leur déplacement géographique.

De plus les établissements ne sont pas certains d'avoir en poste à la rentrée un titulaire qui n'aurait finalement pas validé son master.

C'est donc sans doute l'impossible quadrature du cercle qui est demandée aux membres de ce Conseil. Le constat doit être fait que la dernière réforme de la formation des enseignant-e-s n'a pas permis de lever les difficultés engendrées. Ces futur-e-s enseignant-e-s sortiront du système universitaire ayant vécu leur master comme un parcours d'obstacles et une course contre la montre, bien loin de la formation de qualité pour un service public d'Education nationale que l'on est sensé leur dispenser.

Les élus SNESUP-FSU ne peuvent donc pas adopter les calendriers universitaires dans l'état.

Par ailleurs, nous rappelons que la FSU revendique également une entrée progressive dans le métier permettant des temps de formation, c'est-à-dire un 1/3 temps pour les professeur-e-s stagiaires, mi-temps pour les néo-titulaires 1ère année et 2/3 temps pour les néo-titulaires de second année.

Enfin, si l'on évoque les moyens insuffisants alloués aux établissements et à l'ESPE, et les conditions salariales des futur-e-s enseignant-e-s qui au regard de leur qualification, sont toujours inférieure à celles des pays « développés », on est encore loin de la traduction de la priorité à l'Education affichée par ce gouvernement. »

Patrick PELAYO répond que ces calendriers ont été discutés dans les conseils de perfectionnement. Il ajoute qu'il n'est pas concevable de ne pas prévoir d'accompagnement pour les professeurs stagiaires.

Les calendriers universitaires 2016/2017 sont soumis au vote du conseil :

Vote : avec 4 abstentions, 2 voix contre, 39 voix pour, les calendriers 2016/2017 sont adoptés à la majorité des membres présents ou représentés

- Dispositif d'aide à la mobilité internationale (aides financières pour les étudiants partant en mobilité internationale dans le cadre des formations de Master dispensées à l'ÉSPÉ en 2015-2016)

Vote : avec 45 voix pour, le dispositif d'aide à la mobilité internationale est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Subventions

3000 euros à l'association « Culture et Loisirs à l'ESPE en toute convivialité »(CLIC)
1000 euros à l'association pour la Recherche en Didactique des Mathématiques (ARDM)

Vote : avec 45 voix pour, les subventions sont adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Projet de vidéosurveillance sur le site d'Outreau

Jérôme BURESI s'interroge sur la durée de conservation des images (10 jours) qu'il estime trop longue. Caroline FLORINDA précise que ce dispositif est encadré par la CNIL.

Vote : avec 45 voix pour, le projet de vidéosurveillance sur le site d'Outreau est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Politique documentaire : charte des collections et retrait des documents des collections des BU

Vote : avec 45 voix pour, la politique documentaire est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Capacité d'accueil sites ESPE, affectation des Master 2PE stagiaires et dédoublement de stagiaires PE

Vote : avec 45 voix pour, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Diplôme Universitaire international «connaissance du système éducatif français»

Ce diplôme s'adresse à un public international intéressé par toute question relative à l'éducation et à l'enseignement en France. Il vise à faire découvrir sur une période courte de trois semaines le système éducatif français. Il contribue à rendre l'ESPE visible à l'international et peut contribuer au développement de la francophonie. Le tarif individuel de cette formation est fixé à 350 euros, avec un seuil minimal d'ouverture de 6 étudiants.

Moussa NAIT ABDELAZIZ s'interroge sur le principe de réciprocité des frais d'inscription. Patrick PELAYO précise que les candidats pourront être dispensés des frais d'inscription en cas d'accord bilatéral entre l'ESPE et leur établissement de rattachement. S'agissant de la réciprocité, les étudiants pourront être exonérés de frais d'inscription en cas de mobilité à l'étranger.

Vote : avec 45 voix pour, le diplôme Universitaire international «connaissance du système éducatif français» est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Modifications du règlement intérieur de l'ESPE

Patrick PELAYO présente les modifications du règlement intérieur de l'ESPE

- Intégration de trois commissions consultatives : commission recherche, commission relations internationales et commission innovation TICE.
- Précisions relatives à la neutralité du service public (fonctionnaires stagiaires)

Jérôme BURESI s'interroge sur le rôle de la commission recherche. Le Directeur de l'ESPE répond qu'elle donnera un avis sur les futurs recrutements, en particulier sur le profil scientifique des postes dans le cadre des campagnes d'emplois. Elle n'a pas vocation à se substituer aux comités de sélection.

Vote : avec 4 abstentions, 41 voix pour, les modifications du règlement intérieur sont adoptées à la majorité des membres présents ou représentés

9. Questions diverses

- Sur la constitution de groupes de travail : le Président OURAK demande un interlocuteur parmi les membres élus du conseil d'administration.

- Sur le transfert des personnels de l'ESPE

Vincent POIRRIEZ souhaiterait savoir le nombre de personnels concernés par le transfert, les modalités relatives à l'avancement des PRAG/PRCE et ce qu'il en sera de la masse salariale des personnels ayant refusé leur intégration à la ComUE. Patrick PELAYO précise que 22 personnes ont choisi de rester à l'Université d'Artois, une mise à disposition pour leur service leur sera proposée. Concernant l'avancement des PRAG/PRCE, il indique qu'une commission sera constituée au sein de la ComUE et qu'ils seront classés entre eux. Enfin, la masse salariale des personnels qui ont refusé leur intégration à la ComUE sera gérée par l'Université d'Artois, avec une étude au cas par cas.

Jérôme BURESI demande si le transfert des personnels aura lieu le 1^{er} janvier 2017 et s'interroge sur la situation des autres personnels (mise en délégation ?) qui ont choisi de rester à l'Université d'Artois. Le Président OURAK répond que le transfert aura bien lieu le 1^{er} janvier 2017 suite à une décision ministérielle. Patrick PELAYO indique que les personnels seront mis à disposition de la ComUE. Jérôme BURESI estime que cette situation est ambiguë.

Patrick PELAYO explique qu'ils ont effectué leur droit d'option, rappelle qu'une mise à disposition pour leur service à l'ESPE leur sera proposée, les personnes qui la refuseront, resteront à l'Université d'Artois mais celle-ci devra compenser les services qui ne seront pas accomplis à l'ESPE.

Le Président OURAK propose d'échanger sur cette question lors d'une prochaine séance, en présence du Président de l'Université d'Artois. Il remercie les administrateurs de leur présence et lève la séance du Conseil d'Administration.